

CERTIFICATION & RNCP

France VAE - le service public de la VAE

Aussi écrit : France VAE - portail France VAE - vae.gouv.fr

DÉFINITION

Plateforme publique unique qui centralise les parcours de Validation des Acquis de l'Expérience depuis la réforme de 2024. France VAE simplifie la recevabilité, met en relation avec un architecte accompagnateur de parcours et finance l'accompagnement. Objectif affiché : raccourcir et sécuriser la VAE.

Vous faites le métier depuis des années et vous n'avez rien à présenter qui le dise. La Validation des Acquis de l'Expérience existe pour cette situation exactement, mais elle traînait une réputation de parcours trop long et trop complexe, éclaté entre plusieurs interlocuteurs. France VAE est la réponse publique à ce constat : un portail unique, lancé avec la réforme de 2024, qui rassemble ce qui était dispersé. Le site officiel est vae.gouv.fr.

Ce que le portail prend en charge, et ce qui reste de votre côté

Recevabilité

- Ce que France VAE apporte : Vérification centralisée, à un seul point d'entrée
- Ce qui reste votre travail : Rassembler et présenter votre expérience réelle

Accompagnement

- Ce que France VAE apporte : Mise en relation avec un architecte accompagnateur de parcours
- Ce qui reste votre travail : Vous rendre disponible et tenir le rythme

Financement

- Ce que France VAE apporte : Prise en charge de l'accompagnement
- Ce qui reste votre travail : Vérifier ce qui est couvert dans votre situation

Dossier

- Ce que France VAE apporte : Rien : le portail ne l'écrit pas à votre place
- Ce qui reste votre travail : Documenter vos situations et les relier au référentiel

Jury

- Ce que France VAE apporte : Suivi du parcours jusqu'au jury
- Ce qui reste votre travail : La préparation de l'oral

La colonne de droite est celle qui décide. Le portail change la colonne du milieu, pas celle-là.

Un guichet unique, pas un raccourci

Le portail fluidifie les démarches. Il ne fournit pas la matière.

La VAE reste un travail de preuve sur dossier. Ce qui fait réussir un candidat, ce sont les situations qu'il apporte : vécues, documentées, reliées au référentiel de la certification visée. Aucune plateforme ne produit cela à votre place, et c'est très bien ainsi, parce que c'est précisément ce que le jury vient chercher.

L'obstacle a donc changé de nature sans disparaître. Avant, on butait sur l'administratif : à qui s'adresser, quel dossier de recevabilité, qui prend en charge quoi. Aujourd'hui, ce chemin-là est nettement allégé. Ce qui reste, c'est le temps personnel. Celui de l'écriture du dossier, puis celui de la préparation du jury. Ce temps se pose dans un agenda avant de s'engager, pas après.

Les deux vérifications à faire avant de déposer

Le portail est l'entrée du parcours : dépôt de candidature, mise en relation avec un architecte accompagnateur de parcours, suivi de la recevabilité jusqu'au jury. Deux points se vérifient en amont, et ils prennent dix minutes.

- La certification visée est-elle bien ouverte sur le portail ? Viser une cible qui n'y figure pas, c'est perdre des semaines avant de s'en apercevoir.
- Qu'est-ce qui est pris en charge dans votre situation ? L'accompagnement fait l'objet d'une prise en charge, et le détail dépend de votre cas. Cette question se règle au moment du dépôt, jamais en cours de route.

Pour le cadre général du dispositif et les démarches administratives associées, la référence publique reste service-public.gouv.fr.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans, quinze ans dans le même métier

Il fait le travail depuis longtemps, on lui confie les nouveaux arrivants, et il n'a rien à présenter quand il postule ailleurs. Il ouvre son dossier sur le portail un dimanche soir. La recevabilité avance, il est mis en relation avec un architecte accompagnateur de parcours. Puis plus rien pendant six semaines : il n'avait pas décidé où prendre les heures d'écriture. La démarche ne s'est pas arrêtée sur une difficulté administrative, elle s'est arrêtée là où le portail ne pouvait plus rien pour lui. Quand il a repris, il avait bloqué deux créneaux fixes par semaine. C'est la seule chose qui avait changé.

Une femme de 39 ans, sans diplôme initial

Elle vise une certification précise et commence par le bon bout : elle vérifie qu'elle est ouverte sur le portail, puis ce qui est pris en charge dans son cas. En cherchant, elle découvre qu'elle a de la matière - des comptes rendus, des procédures qu'elle a écrites, des plannings qu'elle a tenus. Elle ne part pas de sa mémoire, elle part de ses traces. C'est ce qui rend un dossier défendable devant un jury : non pas le souvenir d'avoir bien fait, mais la preuve documentée d'avoir fait.

Les erreurs fréquentes

- Confondre simplification et raccourci. Le portail allège le chemin administratif. Il n'écrit pas le dossier, et le dossier est le coeur de l'affaire.
- Déposer sans avoir vérifié que la certification visée est ouverte sur le portail. On s'en aperçoit toujours trop tard, après avoir raconté son parcours à la mauvaise cible.
- Repousser la question de la prise en charge. Découvrir en cours de parcours ce qui est couvert dans sa situation, c'est prendre le risque de s'arrêter au milieu.
- S'appuyer sur ses souvenirs plutôt que sur ses traces. Un document que vous avez produit vaut mieux que dix pages de mémoire reconstituée.
- Ne rien réserver pour la préparation du jury. Le dossier n'est pas la dernière étape, il est l'avant-dernière.

Pour votre reconversion

- La démarche elle-même, ses étapes et sa logique : VAE.
- Ce qui peut financer un parcours, accompagnement compris : financement de la reconversion.
- Si vous n'avez pas de diplôme initial et cherchez les voies ouvertes : se reconvertir sans diplôme.
- Si la certification que vous visez est un titre professionnel : titre professionnel.
- Si la cible n'est pas encore claire, avant même de parler de VAE : bilan de compétences.

À RETENIR

- France VAE est le portail public unique de la Validation des Acquis de l'Expérience, mis en place avec la réforme de 2024.
- Il regroupe en un seul endroit la vérification de recevabilité, la mise en relation avec un architecte

accompagnateur de parcours et la prise en charge de l'accompagnement.

- Le parcours administratif est nettement allégé, mais la VAE reste un travail de preuve sur dossier : le temps personnel à y consacrer ne disparaît pas.
- Avant de déposer, deux vérifications : que la certification visée est bien ouverte sur le portail, et ce qui est pris en charge dans votre situation.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France VAE - portail officiel <https://vae.gouv.fr/> (consulté 2026-06-04)
- Service-public - VAE <https://www.service-public.gouv.fr/> (consulté 2026-06-04)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/france-vae
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF